

PRÉSIDENTENCE

Direction Juridique
et d'Administration
Générale

Service du
Secrétariat de
l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

Bureau du
Secrétariat de
l'Assemblée

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa
Cedex

Téléphone :
20 30 50

Courriel :
dja.contact@provin
ce-sud.nc

affaire suivie par
Lindsay RAGUE

N° 44509-2017/1-
ISP

ANNÉE 2017
9^{ème} séance

**COMPTE RENDU SOMMAIRE OFFICIEL
de la séance de l'assemblée de la province Sud
du vendredi 29 décembre 2017.**

Le **vendredi 29 décembre 2017 à 15 heures**, l'assemblée de la province Sud s'est réunie dans la salle des délibérations de l'hôtel de province, conformément à l'article 162 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 *relative à la Nouvelle-Calédonie*, sous la présidence de monsieur Philippe Michel.

Présents :

Mme Nicole Andréa-Song, Mme Eliane Atiti, Mme Sonia Backès, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, Mme Gyslène Dambreville, Mme Pascale Doniguian, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, Mme Martine Lagneau, M. Yoann Lecourieux, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Harold Martin, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Sylvain Pabouty, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, M. Roch Wamytan et M. Gaël Yanno.

Absents donnant procuration :

M. Philippe Dunoyer donne procuration à Mme Gyslène Dambreville
M. Philippe Gomès donne procuration à M. Philippe Michel
Mme Marie-Pierre Goyetche donne procuration à M. Roch Wamytan
M. Dominique Molé donne procuration à Mme Martine Lagneau
M. Silipeleto Muliakaaka donne procuration à Mme Sonia Backès
M. Alesio Saliga donne procuration à M. Grégoire Bernut
M. Thierry Santa donne procuration à M. Yoann Lecourieux
Mme Sutita Sio-Lagadec donne procuration à M. Léonard Sam

Absents :

Mme Prisca Holero et M. Louis Mapou.

Soit 30 membres présents, 8 membres représentés et 2 membres absents.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Philippe Michel, président de l'assemblée de la province Sud ;
Mme Martine Lagneau, première vice-présidente de l'assemblée de la province Sud ;
ainsi que M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud ;

L'Etat était représenté par :

M. Denis Bruel, commissaire délégué de la République en province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint chargé de l'éducation, de la jeunesse et de la vie sociale ;
Mme Mireille Münkél, secrétaire générale adjointe chargée de l'aménagement du territoire ;
M. Charles Vakié, secrétaire général adjoint chargé du développement durable ainsi que par :

M. Didier Arsapin, directeur des finances (DFI) ;
M. Jacques Beaujeu, directeur adjoint du développement rural (DDR) ;
Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (DJA/SSACA) ;
Mme Laurence Bouissière, chef du service des affaires juridiques et de la réglementation (DJA/SAJR) ;
Mme Vaitiaré Brizard, juriste au sein du bureau des études et de la réglementation (DJA/SAJR) ;
M. Jean-Baptiste Friat, directeur de la culture (DC) ;
Mme Bertille Jouan-Ligne, directrice de l'équipement (DEPS) ;
M. Jean-Marie Lafond, directeur de l'environnement (DENV) ;
Mme Sarah Lespinasse, directrice des ressources humaines (DRH) ;
M. Ludovic Lombard, chef du service des relations administratives (DJA/SRA) ;
Mme Marie-Ange Morvan, chef du service du développement des carrières du conseil et des relations sociales (DRH/SDCCRS) ;
Mme Aurélia Nafoui, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (DJA/SSACA) ;
M. Michel Oedi, chef du service des affaires budgétaires (DFI/SAB) ;
Mme Ericka Pangrani, directrice adjointe de l'éducation (DES) ;
Mme Maud Peirano, directrice du foncier et de l'aménagement (DFA) ;
Mme Lindsay Ragué, gestionnaire rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (DJA/SSACA) ;
M. Thierry Reydelle, directeur de l'économie de la formation et de l'emploi (DEFE) ;
M. Tangi Tassel, responsable de la cellule de contrôle de gestion (SG/C2G) ;
M. Olivier Thupako, directeur du logement (DL) ;
Mme Noémie Turaud, gestionnaire rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (DJA/SSACA) ;
M. François Waïa, directeur provincial de l'action sanitaire et sociale (DPASS).

En propos liminaires, M. Grégoire Bernut, en qualité de président du groupe Républicains Calédoniens, a indiqué que le groupe quitterait la séance dans la mesure où la problématique relative au recrutement des collaborateurs du groupe n'est pas résolue.

Ainsi, Mme Nicole Andréa-Song, Mme Sonia Backès, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, Mme Isabelle Lafleur et M. Harold Martin ont quitté la séance à 15h15.

Projets de texte inscrits à l'ordre du jour

- **rapport n° 41223-2017/1-ACTS**: projet de délibération relatif au budget de l'exercice 2018 de la province sud

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Eliane Atiti, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, Mme Gyslène Dambreville, Mme Pascale Doniguan, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Yoann Lecourieux, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Sylvain Pabouty, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, M. Roch Wamytan et M. Gaël Yanno.

Mme Nicole Andréa-Song, Mme Sonia Backès, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, Mme Isabelle Lafleur et M. Harold Martin ont quitté la séance à 15h15.

De ce fait, les procurations de M. Silipeleto Muliakaaka et de M. Alesio Saliga ne sont plus valides.

Soit 30 membres présents ou représentés.

Le contexte budgétaire 2018

L'année 2017 a été marquée par une forte baisse de nos dotations puisque le gouvernement a estimé ses rentrées fiscales à hauteur de 108,65 Mds F XPF, soit une diminution de 7,9% par rapport aux recouvrements issus du compte administratif 2016.

Et comme annoncé dans les éléments apportés au débat d'orientation budgétaire organisé en novembre dernier, c'est dans ce contexte particulièrement contraint que le projet de budget primitif 2018 a été élaboré.

→ L'affaiblissement des recettes fiscales se poursuit en 2018

Sur la base des premiers éléments communiqués par le gouvernement, l'assiette fiscale de répartition devrait avoisiner les 109,6 Mds F XPF pour 2018, soit une croissance de 0,9% par rapport aux recouvrements 2017.

En outre, le gouvernement a informé les provinces qu'elles ne devaient compter sur aucun ajustement qui viendrait abonder leur budget supplémentaire 2018.

Sur le plan budgétaire, il y a lieu de prendre en compte, sur 2018, une baisse de l'ordre de 0,7% (216 millions XPF) de la dotation globale reçue de la Nouvelle-Calédonie.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
Fonctionnement	30 705 657 771	31 077 833 715	31 607 270 313	28 420 254 185	28 216 850 000
Investissement	1 908 485 118	1 931 049 862	1 963 946 893	1 765 918 707	1 753 280 000
Total	32 614 142 889	33 008 883 577	33 571 217 206	30 186 172 892	29 970 130 000
<i>Evolution</i>	-6 142 068 834	394 740 688	562 333 629	-3 385 044 314	-216 042 892
	-15,8%	1,2%	1,7%	-10,1%	-0,7%

Néanmoins, il convient de souligner que les corrections de dotations ont été effectuées dans le cadre du budget supplémentaire 2017 et, qu'à ce titre, le comparatif des budgets primitifs 2017 et 2018 affiche une réduction sensible de ressources de 6%, soit 1,8 milliard XPF.

→ Un budget de fonctionnement en réduction de 4%

La forte chute des recettes fiscales de répartition sur 2017 (-10,1%) atténuée par une croissance très maîtrisée des dépenses conduit néanmoins à une dégradation sensible de l'épargne au terme de l'exercice 2017.

Ces baisses successives impactent essentiellement la section de fonctionnement. Ainsi, pour maintenir l'équilibre financier général, la province a construit un projet de budget primitif 2018 plus resserré en se concentrant sur ses compétences premières pour organiser sa politique d'intervention et définir son programme de subventions.

Le projet de budget primitif qui vous est présenté permet avant tout de répondre aux obligations juridiques et financières. La province s'est efforcée d'opérer un cadrage budgétaire avec comme priorité la double exigence suivante :

- **l'inscription de l'intégralité de la dotation aux amortissements** dès le budget primitif (estimée à 3,35 milliards XPF en dotation brute).
L'article 183 LO précise que la dotation aux amortissements, qui constitue une dépense obligatoire, doit être évaluée de façon sincère et inscrite dans son intégralité afin d'assurer l'équilibre réel du budget.
Pour mémoire, la collectivité ne respectait plus cette disposition depuis 2010. Ce n'est qu'en 2017 que la province satisfait à cette disposition légale.

En 2018, la province va procéder à la neutralisation partielle de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement dans la limite de 800 millions XPF. Cette disposition est prévue par l'article 14 du décret 2014-1242 pris en application de l'article 183 LO.

Elle permet aux collectivités d'atténuer la charge d'amortissement pour tenir compte de leur réelle capacité d'épargne tout en respectant les conditions de l'équilibre réel du budget.

- **l'estimation d'un niveau d'épargne de gestion** ⁽¹⁾ permettant de couvrir, à minima, l'annuité de l'emprunt (estimée à 2,46 milliards XPF avec 1,9 milliard XPF en capital et 576 millions XPF en intérêts).

(1) Rappel : recettes de fonctionnement – dépenses de gestion = épargne de gestion
 Epargne de gestion – intérêts de l'annuité de dette = épargne brute
 Epargne brute – capital de l'annuité de dette = épargne nette.

Ainsi, l'épargne de gestion s'établit à 2,6 milliards XPF et l'épargne brute à 2 milliards XPF, soit un taux d'épargne de 4%.

La section de fonctionnement par grand poste budgétaire

FONCTIONNEMENT	BP 2018	BP 2017	Var. de BP à BP	
RECETTES	45 884 279 706	47 779 152 516	-1 894 872 810	-4%
DEPENSES	43 884 279 706	45 859 152 516	-1 974 872 810	-4%
⚡				
DEPENSES DE GESTION	43 308 479 706	45 258 052 516	-1 949 572 810	-4%
REMUNERATIONS ET CHARGES	20 729 250 000	20 718 360 000	10 890 000	0%
FONCTIONNEMENT DES SERVICES	1 360 259 800	1 447 621 000	-87 361 200	-6%
INTERVENTIONS & SUBVENTIONS	20 909 869 906	22 787 971 516	-1 878 101 610	-8%
MOUVEMENTS FINANCIERS	309 100 000	304 100 000	5 000 000	2%
INTERETS DE LA DETTE	575 800 000	601 100 000	-25 300 000	-4%
EPARGNE BRUTE	2 000 000 000	1 920 000 000	80 000 000	4%

L'équilibre de la section de fonctionnement s'est donc établi moyennant :

- la reconduction de l'enveloppe allouée aux rémunérations et charges.
 Cette enveloppe tient compte de l'évolution des dépenses de personnel estimée pour 2018 à 1,4% comprenant la croissance du GVT « glissement, vieillesse, technicité », les évolutions réglementaires (notamment la validation des services précaires liées aux intégrations) et l'évolution des postes budgétaire.
 A l'évidence, cette croissance des charges de personnel, à seulement 1,4%, ne pourra être obtenue sans diminution de l'effectif budgétaire d'une vingtaine de postes environ ;
- un effort de réduction de 6% sur le fonctionnement des services provinciaux.
 Cette maîtrise du fonctionnement des services s'opère moyennant des économies sur la gestion générale associée à des gains de productivité. Ce budget doit désormais constituer, au maximum, un budget de reconduction pour 2019 ;
- une correction sensible du programme d'interventions et de subventions.
 Cette révision du périmètre d'interventions et de subventions est nécessaire dès 2018 pour assurer le bouclage financier du fonctionnement. Elle vise à remettre à plat le cadre général des interventions et des contributions provinciales.

L'épargne brute, qui représente 4% des ressources de fonctionnement, reste néanmoins largement insuffisante pour financer les investissements.
 Cette insuffisance d'épargne met, à nouveau, en exergue la problématique du déficit structurel du fonctionnement. Elle pose, à nouveau, question sur les conditions de l'autonomie financière de la collectivité si celle-ci ne retrouve pas une croissance plus dynamique de ses principales ressources, et tout particulièrement la dotation globale en provenance de la Nouvelle-Calédonie.

→ **La révision du périmètre d'interventions et de subventions -8%**

Avec comme obligation de présenter un budget en équilibre réel, comprenant des dépenses évaluées de façon sincère, il était impératif de tenir compte qu'aucun ajustement ne peut être envisagé au prochain budget supplémentaire.

Pour mener à bien ces travaux budgétaires, j'ai donc procédé, avec les directions provinciales, à un examen approfondi de l'ensemble de nos compétences, des dispositifs mis en place pour organiser nos politiques provinciales, de nos partenariats financiers sur les différents secteurs dans lesquels rayonne la collectivité.

L'optique essentielle de cette analyse aura permis de proposer de fixer une nouvelle dimension à nos interventions en fonctionnement.

Pour 2018, il vous est proposé de consacrer une enveloppe de 20,9 milliards XPF aux interventions et subventions de fonctionnement.

Postes budgétaires	BP 2018	Var. de BP à BP		BP 2017	Budget 2017	CA 2017 estimé	CA 2016
Subventions	4 002 238 919	169 789 085	4%	3 832 449 834	4 766 319 364	4 575 427 095	4 661 705 658
Interventions	16 319 332 049	-2 041 513 633	-11%	18 360 845 682	18 993 017 360	18 305 851 225	17 998 352 977
Interventions sur CD (1)	588 298 938	-6 377 062	-1%	594 676 000	570 594 850	535 554 078	310 918 531
	20 909 869 906	-1 878 101 610	-8%	22 787 971 516	24 329 931 574	23 416 832 398	22 970 977 166

(1) - tous contrats : CD, CA, CI

Evolution du périmètre financier		BP 2017		Budget 2017	CA 2017 estimé	CA 2016
		-1 878 101 610		-3 420 061 668	-2 506 962 492	-2 061 107 260
		-8%		-14%	-11%	-9%

Répartition par secteur d'activité

FONCTION - Libellé	Y	BP 2018	Var. BP/BP	Tx.	BP 2017	CA 2016
4-SANTE-SOCIAL		9 117 353 508	-1 640 891 492	-15%	10 758 245 000	11 202 553 527
2-ENSEIGNEMENT		4 002 658 291	87 215 247	2%	3 915 443 044	3 847 317 667
6-ECONOMIE, EMPLOI & FORMAT ^o PROFESSIONNELLE		3 702 296 833	-250 487 667	-6%	3 952 784 500	4 094 418 166
8-TRANSPORTS ET COMMUNICATION		1 379 610 000	-137 203 270	-9%	1 516 813 270	1 474 106 114
3-CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS, LOISIRS		997 447 251	-97 402 243	-9%	1 094 849 494	945 892 278
7-AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT		851 564 000	-34 393 329	-4%	885 957 329	826 275 611
0-ADMINISTRATION GENERALE		713 440 023	170 061 144	31%	543 378 879	465 413 803
1-SECURITE ET ORDRE PUBLIC		145 500 000	25 000 000	21%	120 500 000	115 000 000
Total général		20 909 869 906	-1 878 101 610	-8%	22 787 971 516	22 970 977 166

Cette enveloppe repose sur les orientations suivantes :

a) Le transfert de charge vers la Nouvelle-Calédonie (1,5 milliard XPF)

Pour atteindre cet objectif de réduction, des travaux ont été engagés entre le gouvernement et les provinces et doivent permettre d'aboutir à un accord visant un transfert de charges de l'ordre de 1,5 milliard XPF.

Il consiste en la mise en place d'un financement partiel, par l'Agence sanitaire et sociale, des centres hospitaliers relevant de la Nouvelle-Calédonie (Gaston Bourret, Albert Bousquet et le centre hospitalier du Nord).

Cette option vise à introduire un dispositif conventionnel pour le financement, par l'Agence sanitaire et sociale, des centres territoriaux d'hospitalisation tel que prévue par la délibération n° 425 du 12 aout 1993.

Ainsi, la répartition de la dotation de financement, actuellement de 80% pour la CAFAT au titre du RUAMM et de 20% pour les provinces au titre de l'aide médicale, serait de 80% pour la CAFAT, de l'ordre de 10% pour l'agence sanitaire et sociale et 10% pour les provinces.

Sur la base des premiers éléments de répartition 2018 en sachant qu'il conviendra de tenir compte de l'évolution des dotations selon les taux directeurs votés pour 2018, l'économie pour la province Sud est estimée à 1,5 milliard XPF.

Répartition des dotations des centres hospitaliers territoriaux

REPARTITION DES DOTATIONS 2018							
	CHT		CHS		CHN		Total
Taux directeur	0		59 603 335		700 000 000		759 603 335
	21 812 892 000		4 089 051 961		2 685 960 000		28 587 903 961
RUAMM	17 450 313 600	80,0%	3 271 241 569	80,0%	2 148 768 000	80,0%	22 870 323 169
Provinces	4 362 578 400	20,0%	817 810 392	20,0%	537 192 000	20,0%	5 717 580 792
<i>province Sud</i>	2 055 904 524	9,4%	529 112 593	12,9%	0	0,0%	2 585 017 117
<i>province Nord</i>	1 334 326 355	6,1%	215 532 016	5,3%	537 192 000	20,0%	2 087 050 371
<i>province îles loyauté</i>	972 347 521	4,5%	73 165 783	1,8%	0	0,0%	1 045 513 304
Option de répartition							5 717 580 792
Participation de l'Agence sanitaire							3 000 000 000
<i>province Sud</i>							1 085 017 117
<i>province Nord</i>							1 127 050 371
<i>province îles loyauté</i>							505 513 304

b) Une rigueur extrême sur le programme d'interventions directes de la province

Le programme d'interventions et de subventions ainsi révisé devra être, de façon générale, strictement contenu dans l'enveloppe primitive et une rationalisation de la gestion sera également imposée à tous les partenaires de la province. A l'évidence, la province ne disposera pas de réelles marges de manœuvre au budget supplémentaire pour compléter ces enveloppes.

Un effort particulier sera fait pour contenir les grandes évolutions et notamment celle de l'aide médicale, des interventions médico-sociales et de santé publique, ainsi que celles relevant des allocations d'enseignement, de l'enseignement supérieur. Au-delà, des efforts de rationalisation sont attendus sur les secteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation, sur l'entretien du réseau routier, sur l'agriculture et l'environnement.

→ Un rythme d'investissement sauvegardé mais en phase avec notre capacité d'autofinancement

Comme rapporté lors du débat d'orientation budgétaire, le faible niveau d'épargne pour autofinancer l'investissement a conduit la province à mettre en œuvre une politique de rationalisation de ses crédits sur cette section du budget.

C'est ainsi qu'une révision du plan pluriannuel a été engagée afin de mettre en phase les programmations annuelles avec la réelle capacité de financement de la collectivité.

L'ouverture des crédits d'investissement proposée à ce budget primitif est portée à 9,18 milliards XPF comprenant :

- 8,33 milliards XPF sur autorisation de programmes inscrits au plan pluriannuel d'investissement (PPI).
- 852 millions XPF hors autorisations de programme ;

Ainsi, le plan pluriannuel qui vous est présenté en annexe affiche un solde à financer au 1^{er} janvier 2018 à hauteur d'environ 59 milliards XPF dont 11,57 milliards XPF au titre du PPI 2018. Les reports de crédits viendront compléter les inscriptions du budget primitif.

Néanmoins, l'équilibre du projet de budget primitif repose sur l'hypothèse d'un recours accru à l'emprunt (4,4 milliards XPF). Et comme pour les années précédentes, à l'occasion du budget supplémentaire 2018, il sera prévu d'ajuster à la baisse cette ressource d'emprunt, par intégration du fonds de roulement issu de la gestion 2017.

Ainsi, l'investissement est maintenu à un niveau aussi élevé que possible, sans perdre de vue pour autant, de la nécessité de sauvegarder sur le long terme la solvabilité de la collectivité.

A ce sujet, la province, sur les trois dernières années a réussi à enrayer la progression de l'encours de ses prêts pour le maintenir aux alentours de 20,4 milliards XPF à fin 2017.

A l'évidence, l'équilibre du budget 2018 nécessitera un recours plus important que les années précédentes.

Pour mener à bien l'ensemble de ses engagements, j'entends poursuivre une politique de rationalisation des crédits d'investissement et le plan pluriannuel d'investissement (PPI) sera révisé en ce sens pour ce prochain exercice.

* * *

L'économie générale du budget primitif pour l'exercice 2018

En recettes, l'économie générale du budget primitif va porter sur une enveloppe financière de **55 milliards XPF**, en baisse de 3% (-1,6 milliards XPF) par rapport à celle de 2017.

Pour ce nouveau budget, le plan de financement comprend :

- **pour 55%, les dotations légales** en provenance de la Nouvelle-Calédonie au titre de la fiscalité de répartition (29,97 milliards XPF) ;
- **pour 15%, les ressources issues de la fiscalité additionnelle** (8 milliards XPF) comprenant le produit des centimes additionnels pour 6,4 milliards XPF et les taxes affectées pour 1,6 milliard XPF ;
- **pour 15%, les dotations Etat** (8,17 milliards XPF) avec notamment les dotations globales (6,93 milliards XPF), les recettes sur contrat de développement 2017-2021 (1,16 milliard XPF) et les contributions sur programmes spécifiques (82 millions XPF dont 57,5 millions XPF pour le programme d'économie d'énergie dans les collèges) ;
- **pour 8%, la ressource externe d'emprunt** (4,4 milliards XPF) ;
- **pour solde, soit 8%, les recouvrements divers** avec notamment, les dotations spécifiques de la Nouvelle-Calédonie (2,4 milliards XPF), les recettes des services (788 millions XPF), la part de la CAFAT sur les dépenses de santé (505 millions XPF), le remboursement des avances en compte-courant Promosud (180 millions XPF), les conventions menées en partenariat avec l'ADEME et VALE NC (101 millions XPF), l'opération ODI menée en partenariat avec les communes (99,8 millions XPF), les intérêts versés par la STCPI (70 millions XPF).

En dépenses, le budget s'élève à **55 milliards XPF** et se décompose comme suit :

- **30 milliards XPF (55%)** consacrés aux programmes d'investissement et d'interventions ;
- **22,1 milliards XPF (40%)** destinés aux dépenses de fonctionnement courant, aux rémunérations et charges sociales ;
- **2,5 milliards XPF** pour prendre en charge l'annuité de la dette, soit 4% du budget provincial ;
- **309 millions XPF** pour des mouvements financiers soit 1% du budget provincial (*frais de gestion des centimes additionnels, annulations et admissions en non-valeur de titres de recettes, dommages et intérêts...*).

en millions XPF

	BP 2018	BP 2017	Var. de BP à BP	
TOTAL DEPENSES	54 950 126 440	56 557 797 324	-1 607 670 884	-3%
INVESTISSEMENTS DIRECTS	9 178 846 734	8 783 844 808	395 001 926	4%
ANNUITE D'EMPRUNT :	2 462 800 000	2 515 900 000	-53 100 000	-2%
INTERETS	575 800 000	601 100 000	-25 300 000	-4%
CAPITAL	1 887 000 000	1 914 800 000	-27 800 000	-1%
DEPENSES DE GESTION	43 308 479 706	45 258 052 516	-1 949 572 810	-4%
REMUNERATIONS ET CHARGES	20 729 250 000	20 718 360 000	10 890 000	0%
FONCTIONNEMENT DES SERVICES	1 360 259 800	1 447 621 000	-87 361 200	-6%
INTERVENTIONS & SUBVENTIONS	20 909 869 906	22 787 971 516	-1 878 101 610	-8%
MOUVEMENTS FINANCIERS	309 100 000	304 100 000	5 000 000	2%
TOTAL RECETTES	54 950 126 440	56 557 797 324	-1 607 670 884	-3%
FISCALITE DE REPARTITION	29 970 130 000	31 823 639 500	-1 853 509 500	-6%
FISCALITE ADDITIONNELLE	8 005 000 000	8 105 000 000	-100 000 000	-1%
DOTATIONS ETAT (dont CD)	8 167 179 397	7 972 225 000	194 954 397	2%
DOTATIONS NOUVELLE-CALEDONIE	2 415 533 800	2 520 940 897	-105 407 097	-4%
RECETTES DES SERVICES	787 623 600	571 412 619	216 210 981	38%
RECOUVREMENTS DIVERS	1 204 659 643	1 164 579 308	40 080 335	3%
EMPRUNTS	4 400 000 000	4 400 000 000	0	0%

Concernant les programmes d'investissements, d'interventions et subventions, les principaux postes de dépenses sont les suivants :

→ **La santé, le logement et la solidarité sociale :**

11,0 milliards XPF, soit 20% du budget provincial, seront consacrés au secteur de la santé et du social, comprenant :

- 6,1 milliards XPF pour l'aide médicale, en baisse de 1,4 milliard XPF soit une diminution de -19% ;
- 2,7 milliards XPF pour les actions médico-sociales, dont 1,5 milliard XPF d'aides à domicile au titre du dispositif de minimum vieillesse et 415 millions XPF pour les aides aux enfants assistés ;
- 1,6 milliard XPF pour les dépenses relatives aux opérations d'habitat social ;
- 551 millions XPF pour les dépenses relatives à la santé publique.

→ **L'enseignement et la réussite éducative :**

5,4 milliards XPF, soit 10% du budget provincial, sont consacrés au secteur de l'enseignement et concernent :

- 1,6 milliard XPF pour le programme de construction et d'équipement des collèges publics et leur fonctionnement, comprenant 445 millions XPF de dotation globale aux collèges, 400 millions XPF pour la poursuite de la construction du collège « APOGOTI », 150 millions XPF pour l'installation de panneaux photovoltaïques, 145 millions XPF pour l'équipement numérique, 120 millions XPF pour divers travaux de rénovation et 25 millions XPF pour des travaux de câblage informatique dans le cadre du projet « collèges numériques » ;
- 1,3 milliard XPF au titre des conventions signées avec les établissements d'enseignement privé, afin de permettre aux enfants de la province scolarisés dans le privé de disposer de conditions de travail équivalentes à celles de leurs pairs inscrits dans les établissements publics ;
- 1,2 milliard XPF d'allocations d'enseignement, afin de poursuivre les efforts au bénéfice des familles les plus défavorisées (incluant l'augmentation de l'allocation de rentrée scolaire aux enfants boursiers pour l'aide à l'achat des tenues communes..) ;
- 511 millions XPF pour soutenir les élèves poursuivant des études supérieures.

Sur cette somme, 182 millions XPF bénéficieront aux étudiants boursiers hors territoire et 67 millions XPF seront servis au titre du dispositif dédié aux grandes écoles ;

- 504 millions XPF pour la vie scolaire et éducative, dont 207 millions XPF pour l'opération de développement de l'internet à l'école (ODI), menée en partenariat avec les communes et 150 millions XPF pour l'accompagnement à la scolarité des élèves du primaire ;
- 212 millions XPF au titre du fonctionnement et de l'équipement des internats.

→ **L'emploi et le développement économique :**

4,6 milliards XPF, soit 8% du budget provincial, sur les opérations suivantes :

- 1,594 milliard XPF pour les actions en faveur de l'emploi, de l'insertion et de la formation, dont 660 millions XPF pour le programme provincial d'insertion citoyen (PPIC), 651 millions XPF pour les actions d'insertion et les chantiers de jeunes et 159 millions XPF pour la formation ;
- 898 millions XPF pour le secteur du tourisme, dont 700 millions XPF au titre des efforts de promotion internationale de la destination Nouvelle-Calédonie ;
- 733 millions XPF pour le soutien aux secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture ;
- 575 millions XPF pour le soutien à l'investissement au titre du Code des Aides pour le Soutien de l'Economie (CASE), incluant, pour 450 millions XPF, la mise en œuvre de la politique publique agricole provinciale (PPAP) ;
- 383 millions XPF pour le domaine de Déva dont 248 millions XPF pour l'aménagement et 135 millions XPF pour la mise en valeur touristique et le développement économique du domaine confiés, par convention, à la SEM Mwe Ara.

→ **L'amélioration des conditions de déplacement de nos administrés :**

2,8 milliards XPF, soit 5% du budget, avec principalement les opérations suivantes :

- 1,9 milliard XPF pour le réseau routier ;
- 671 millions XPF pour le transport public terrestre, dont 642 millions XPF au titre de notre participation aux réseaux de transport public de l'agglomération ;
- 136 millions XPF pour les infrastructures maritimes, dont 110 millions XPF au titre de la réhabilitation et l'extension du petit wharf de Kuto,
- 104 millions XPF pour les infrastructures aériennes, dont 76 millions XPF de l'aéroport de l'île des Pins.

→ **Le développement du territoire de la province Sud :**

1,6 milliard XPF, soit 3% du budget provincial pour permettre la poursuite de l'aide aux programmes d'équipement des communes, dont 230 millions XPF pour les programmes de gestion des déchets, 217 millions XPF pour les programmes d'adduction d'eau potable et 147 millions XPF pour les infrastructures et le transport terrestre.

→ **L'aménagement et l'environnement :**

1,5 milliard XPF, soit 3% du budget provincial, avec une enveloppe dont les principaux postes sont :

- 774 millions XPF pour les actions en faveur de l'environnement, dont 280 millions XPF pour le soutien aux organismes publics et privés (SMGF, SIVM et associations), 88 millions XPF pour la gestion des aires protégées aménagées et 63 millions XPF pour le programme de gestion des déchets au titre de la convention ADEME ;
- 300 millions XPF de subvention d'équilibre en faveur de la SECAL au titre de la ZAC de Dumbéa-sur-Mer et PANDA ;
- 202 millions XPF pour le développement forestier dont 170 millions XPF de subvention à la SEM Sud Forêt ;
- 97 millions XPF pour l'aménagement rural dont 64 millions XPF pour la gestion de la ressource en eau ;
- 90,8 millions XPF pour l'urbanisme, y inclus la gestion des déchets inertes (centre de Koutio-Koueta).

→ **Les activités culturelles, sportives et de loisirs :**

1,4 milliard XPF, soit 3% du budget, sur les principaux postes suivants :

- 482 millions XPF pour les actions en faveur de la jeunesse, dont 262 millions XPF pour le soutien aux associations, 98 millions XPF pour les opérations du contrat d'agglomération et 70,3 millions XPF pour le centre d'accueil permanent (CAP) de Poé ;
- 437 millions XPF pour la culture, dont 164 millions XPF pour le soutien aux associations et organismes à vocation culturelle, 160 millions XPF pour la restructuration de la FOL et 40 millions XPF pour les aides à la production audiovisuelle et cinématographique ;
- 300 millions XPF pour les sports, dont 139 millions XPF pour le soutien aux associations, 35 millions XPF pour le golf de Tina, 32 millions XPF pour l'entretien des sentiers de randonnée et 28,6 millions XPF pour le centre des activités nautiques (CAN) ;
- 247 millions XPF pour le patrimoine avec 51 millions XPF pour des actions de sauvegarde, de restauration et de protection du patrimoine, 40 millions XPF pour la restauration des vestiges du bagne à l'Ile des pins, 39 millions XPF au titre du soutien aux associations, 33 millions XPF pour la restauration des bâtiments à N'Du notamment et 30,8 millions XPF pour le château Hagen.

→ **Les services publics provinciaux :**

1,3 milliard XPF, soit 2% du budget provincial, avec des crédits destinés à l'équipement et au fonctionnement de l'administration.

Se retrouvent sur ce programme le renouvellement de l'équipement informatique pour 233,8 millions XPF, la poursuite du renouvellement du parc automobile pour 141,5 millions XPF, des travaux de réfection sur les bâtiments et logements administratifs pour 125 millions XPF, le gros entretien des logements pour 40 millions XPF, les travaux cartographiques pour 33 millions XPF et des études et travaux pour l'amélioration de la conception énergétiques des bâtiments provinciaux pour 23,6 millions XPF.

→ **Les actions en faveur de la qualité de vie et la tranquillité publique :**

145,5 millions XPF de crédits de paiement sont proposés pour 2018.

Cette enveloppe est essentiellement consacrée aux aides versées aux communes de l'agglomération pour leurs missions de protection, de surveillance et de veille éducative.

* * *

Au-delà, les propositions vont intéresser le fonctionnement de la collectivité et le remboursement de la dette.

Telles sont résumées, les principales orientations du projet de budget primitif que j'ai l'honneur de vous soumettre.

2. Explications de votes

Les explications de vote de Mme Doniguian pour le groupe Le Rassemblement Les Républicains, de M. Sam pour le groupe Calédonie Ensemble et de M. Sako pour le groupe Front Indépendantiste Progressiste, sont annexées au présent compte-rendu.

3. Résultat des votes

Le projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 30 votes pour).

Calédonie Ensemble : Mme Eliane Atiti, Mme Gyslène Dambreville, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, Mme Nicole Robineau, M. Léonard Sam, Mme Sutita Sio-Lagadec et Mme Corine Voisin.

Front Indépendantiste Progressiste : Mme Marie-Pierre Goyetche, M. Sylvain Pabouty, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

Le Rassemblement Les Républicains : Mme Pascale Doniguian, M. Yoann Lecourieux, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, M. Eugène Ukeiwé et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

Mouvement Populaire Calédonien : M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau et M. Gaël Yanno.

- **rapport n° 42793-2017/1-ACTS** : Projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 08-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignation des représentants de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Eliane Atiti, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, Mme Gyslène Dambreville, Mme Pascale Doniguan, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Yoann Lecourieux, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Sylvain Pabouty, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, M. Roch Wamytan et M. Gaël Yanno.

Soit 30 membres présents ou représentés.

Ce projet de délibération a pour objet d'apporter des modifications à la délibération modifiée n° 08-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignation des représentants au sein des organismes extérieurs.

Par communiqué en date du 31 août 2017, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a indiqué que le congrès de la Nouvelle-Calédonie avait procédé à l'élection des membres du 15^{ème} gouvernement.

Mme Isabelle Champmoreau, membre du 14^{ème} gouvernement en sa qualité d'élue du groupe Union pour la Calédonie dans la France (UCF), redevient conseillère de la province Sud en sa qualité de membre du groupe Mouvement Populaire Calédonien (MPC), impliquant que Mme Paule Gargon, élue de l'UCF lors des élections provinciales de mai 2014, ne siège plus au sein de l'assemblée de la province Sud (APS).

Par ailleurs, M. Nicolas Metzdorf, membre du groupe Calédonie ensemble (CE), est désormais membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Conformément à l'article 118 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 *relative à la Nouvelle-Calédonie*, M. Metzdorf cesse dès lors d'appartenir à l'APS.

Enfin, depuis le 1^{er} décembre 2017, le groupe « Républicains Calédoniens (RC) » a déposé une nouvelle déclaration de groupe incluant M. Silipeleto Muliakaaka. Ainsi, ce dernier n'est plus en mesure de représenter le groupe politique « Calédonie Ensemble (CE) » au sein des organismes extérieurs.

Il convient alors de tirer les conséquences de cette situation au sein de la délibération modifiée du 6 juin 2014 suscitée, en remplaçant Mme Gargon et MM. Metzdorf et Muliakaaka dans les organismes au sein desquels ils siégeaient en qualité de représentants de l'assemblée de la province Sud :

Organisme	Composition complète	Modifications à opérer	Désignations opérées
<p>Commission d'appel d'offres des marchés provinciaux (CAO PS)</p>	<p>M. Silipeleto Muliakaaka, titulaire ; Mme Sutita Sio-Lagadec, suppléante ;</p> <p>M. Jean-Baptiste Marchand, titulaire ; Mme Monique Jandot, suppléante ;</p> <p>M. Yoann Lecourieux, titulaire ; M. Eugène Ukeiwé, suppléant ;</p> <p>Mme Paule Gargon, titulaire ; M. Alésio Saliga, suppléant ;</p> <p>M. Sylvain Pabouty, titulaire ; Mme Ithupane Tiéoué, suppléante.</p>	<p>- remplacement de M. Silipeleto Muliakaaka, titulaire ;</p> <p>- remplacement de Mme Paule Gargon, titulaire.</p>	<p>- Mme Eliane Atiti, titulaire ;</p> <p>- <i>la désignation sera opérée ultérieurement.</i></p>
<p>Commission consultative d'évaluation des charges (CCEC)</p>	<p>M. Philippe Michel, titulaire</p> <p>M. Nicolas Metzdorf, suppléant</p>	<p>- remplacement de M. Nicolas Metzdorf, suppléant.</p>	<p>- M. Philippe Dunoyer, suppléant.</p>
<p>Promosud</p>	<p>A l'assemblée générale Mme Martine Lagneau, titulaire.</p> <p>Au conseil d'administration M. Nicolas Metzdorf, titulaire ; Mme Monique Jandot, titulaire Mme Marie-Françoise Hmeun, titulaire</p>	<p>CA :</p> <p>- remplacement M. Nicolas Metzdorf, titulaire.</p>	<p>- M. Philippe Dunoyer, titulaire.</p>

	Mme Martine Lagneau, titulaire M. Yoann Lecourieux, titulaire M. Gil Brial, titulaire M. Louis Mapou, titulaire		
Sem Mwe Ara	<p>A l'assemblée générale M. Nicolas Metzdorf, titulaire.</p> <p>Au conseil d'administration M. Nicolas Metzdorf, titulaire</p> <p>Mme Gyslène Dambreville, titulaire Mme Nicole Andrea-Song, titulaire Mme Marie-Pierre Goyetche, titulaire</p>	<p>CA et AG :</p> <ul style="list-style-type: none"> - remplacement de M. Nicolas Metzdorf, titulaire. 	<p>A l'assemblée générale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Gyslène Dambreville, titulaire. <p>Au conseil d'administration</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Jean-Baptiste Marchand, titulaire.
Conseil consultatif du tourisme dans la province Sud (CCTPS)	<p>Mme Monique Jandot, titulaire Mme Gyslène Dambreville, suppléante</p> <p>Mme Marie-Françoise Hmeun, titulaire M. Silipeleto Muliakaaka, suppléant</p> <p>Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, titulaire Mme Pascale Doniguian, suppléante</p> <p>M. Philippe Blaise, titulaire Mme Paule Gargon, suppléante</p>	<ul style="list-style-type: none"> - remplacement de M. Silipeleto Muliakaaka, suppléant ; - remplacement de Mme Paule Gargon, suppléante. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Eliane Atiti, suppléante ; - <i>la désignation sera opérée ultérieurement.</i>

	<p>Mme Prisca Holero, titulaire Mme Ithupane Tiéoué, suppléante</p> <p>***</p> <p>Représentant du président de l'assemblée de la province Sud Mme Martine Lagneau</p>		
<p>Commission d'attribution des logements conventionnés de la société anonyme d'économie mixte d'agglomération (SEM Agglo)</p>	<p>M. Silipeleto Muliakaaka, titulaire Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, titulaire Mme Paule Gargon, titulaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - remplacement de M. Silipeleto Muliakaaka, titulaire ; - remplacement de Mme Paule Gargon, titulaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Sutita Sio-Lagadec, titulaire ; - Mme Pascale Doniguian, titulaire.
<p>Comité d'étude PUD Poya</p>	<p>Mme Marie-Pierre Goyetche, titulaire. M. Nicolas Metzdorf, titulaire Mme Gyslène Dambreville, titulaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - remplacement de M. Nicolas Metzdorf, titulaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Corine Voisin, titulaire.
<p>Société anonyme d'économie mixte d'agglomération (SEM Agglo)</p>	<p>Assemblée générale M. Philippe Michel, titulaire.</p> <p>Au conseil d'administration M. Silipeleto Muliakaaka, titulaire M. Philippe Michel</p> <p>Mme Paule Gargon, titulaire Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, titulaire</p> <p>M. Sylvain Pabouty, titulaire.</p>	<p>CA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - remplacement de M. Silipeleto Muliakaaka, titulaire ; - remplacement de Mme Paule Gargon, titulaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Sutita Sio-Lagadec, titulaire ; - Mme Pascale Doniguian, titulaire.

<p>L'agence de développement rural et d'aménagement foncier ADRAF</p>	<p>Au conseil d'administration M. Nicolas Metzdorf, titulaire.</p> <p>Au comité de province M. Léonard Sam, titulaire M. Eugène Ukeiwé, titulaire</p>	<p>CA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - remplacement de M. Nicolas Metzdorf, titulaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - M. Léonard Sam, titulaire.
<p>Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie CANC</p>	<p>Assemblée générale M. Nicolas Metzdorf, titulaire.</p> <p>Commission électorale chargée de la révision des listes électorales M. Nicolas Metzdorf, titulaire.</p>	<p>AG et commission électorale chargée de la révision des listes électorales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - remplacement de M. Nicolas Metzdorf, titulaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Gyslène Dambreville, titulaire.
<p>Lycée agricole et général de Pouembout</p>	<p>Au conseil d'administration : Mme Gyslène Dambreville, titulaire ; M. Nicolas Metzdorf, suppléant.</p> <p>Au conseil de la formation continue : Mme Gyslène Dambreville.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - remplacement de M. Nicolas Metzdorf, suppléant. 	<ul style="list-style-type: none"> - M. Jean-Baptiste Marchand, suppléant.
<p>Comité de l'enseignement agricole</p>	<p>M. Nicolas Metzdorf, titulaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - remplacement de M. Nicolas Metzdorf, titulaire ; - désignation d'un suppléant ; - changement d'intitulé de l'organisme (qui devient le comité consultatif de l'enseignement agricole en vertu de la délibération 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Gyslène Dambreville, titulaire ; - M. Jean-Baptiste Marchand, suppléant.

		n° 258 du 29 août 2017).	
Institut agronomique néo-calédonien (IAC)	Au conseil d'administration : M. Nicolas Metzdorf, titulaire ; Mme Nina Julié, suppléante.	CA : - remplacement de M. Nicolas Metzdorf, titulaire ;	- Mme Corine Voisin, titulaire.
Etablissement de régulation des prix agricoles (ERPA)	Au conseil d'administration : Mme Rusmaeni Sanmohamat, titulaire M. Nicolas Metzdorf, titulaire M. Philippe Michel, titulaire M. Gil Brial, titulaire.	CA : - remplacement de M. Nicolas Metzdorf, titulaire ; - désignation de quatre suppléants en vertu de la délibération n° 157 des 11 août et 22 septembre 2016.	- M. Jean-Baptiste Marchand, titulaire. - M. Eugène Ukeiwé, suppléant ; - Mme Gyslène Dambreville, suppléante ; - M. Philippe Dunoyer, suppléant ; - Mme Isabelle Champmoreau, suppléante.
Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (OCEF)	Au conseil d'administration : M. Nicolas Metzdorf, titulaire ; Mme Corine Voisin, suppléante ; M. Jean-Baptiste Marchand, titulaire ; Mme Monique Jandot, suppléante ; Mme Gyslène Dambreville, titulaire ; Mme Rusmaeni Sanmohamat, suppléante ; Mme Marie-Pierre Goyetche, titulaire ; Mme Prisca Holero, suppléante.	CA : - remplacement de M. Nicolas Metzdorf, titulaire ; - remplacement de Mme Corine Voisin, suppléante.	- Mme Corine Voisin, titulaire ; - Mme Eliane Atiti suppléante.

Sud Forêt	<p>Au conseil d'administration M. Nicolas Metzdorf, titulaire ; M. Jean-Baptiste Marchand, titulaire ; M. Eugène Ukeiwé, titulaire ; M. Roch Wamytan, titulaire.</p> <p>A l'assemblée générale M. Jean-Baptiste Marchand, titulaire</p>	- remplacement de M. Nicolas Metzdorf, titulaire ;	- Mme Nina Julié, titulaire.
Commission d'instruction des prêts spéciaux complémentaires à la construction	M. Silipeleto Muliakaaka, titulaire	- remplacement de M. Silipeleto Muliakaaka, titulaire.	- Mme Sutita Sio-Lagadec, titulaire.
Conseil de famille des pupilles de l'Etat	Mme Evelyne Lèques, titulaire.	- remplacement de Mme Evelyne Lèques, titulaire.	- Mme Marie-Françoise Hmeun, titulaire.
Conseil calédonien de la famille	Mme Paule Gargon, titulaire ; Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.	- remplacement de Mme Paule Gargon, titulaire.	- Mme Nicole Robineau, titulaire.
Commission d'agrément des candidats à l'adoption	Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, titulaire Mme Paule Gargon, suppléante ; Mme Pascale Doniguian, titulaire Mme Rusmaeni Sanmohamat, suppléante Mme Prisca Holero, titulaire	- remplacement de Mme Paule Gargon, suppléante.	- Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, suppléante ; - Mme Isabelle Champmoreau, titulaire (en remplacement de Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki).

	<p>Mme Ithupane Tiéoué, suppléante</p> <p>Représentant du président de l'assemblée de la province Sud Mme Karine Destours</p>		
<p>Commission consultative des aides médicale et sociale</p>	<p>Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, titulaire Mme Rusmaeni Sanmohamat, suppléante</p> <p>Mme Paule Gargon, titulaire Mme Sutita Sio-Lagadec, suppléante</p> <p>Mme Prisca Holero, titulaire Mme Marie-Pierre Goyetche, suppléante</p> <p>Représentant du président de l'assemblée de la province Sud Mme Karine Destours</p>	<p>- remplacement de Mme Paule Gargon, titulaire.</p>	<p>- <i>la désignation sera opérée ultérieurement.</i></p>
<p>Comité mixte de l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER)</p>	<p>Mme Nina Julié, titulaire M. Nicolas Metzdorf, suppléant.</p>	<p>- remplacement de M. Nicolas Metzdorf, suppléant.</p>	<p>- Mme Corine Voisin, suppléante.</p>
<p>Comité d'information, de concertation et de surveillance sur les impacts environnementaux de l'usine de Goro (CICS)</p>	<p>Mme Marie-Françoise Hmeun, titulaire ; M. Alesio Saliga, titulaire ; Mme Rusmaeni Sanmohamat, titulaire ; M. Roch Wamytan, titulaire.</p>	<p>- désignation d'un titulaire parmi le groupe MPC en vertu de l'article 122-1 du code de l'environnement de la province Sud.</p>	<p>- M. Gil Brial, titulaire.</p>

<p>Conseil de perfectionnement du service militaire adapté (SMA)</p>	<p>M. Silipeleto Muliakaaka, titulaire Mme Sutita Sio-Lagadec, suppléante</p>	<p>- remplacement de M. Silipeleto Muliakaaka, titulaire.</p>	<p>- Mme Marie-Françoise Hmeun, titulaire.</p>
<p>Commission consultative de la tenue commune</p>	<p>Mme Paule Gargon, titulaire ; Mme Henriette Wahuzué-Falelavaki, suppléante ; Mme Marie-Pierre Goyetche, titulaire M. Aloisio Sako, suppléant ; M. Gaël Yanno, titulaire ; M. Philippe Blaise, suppléant ; Mme Monique Millet, titulaire ; Mme Marie-Françoise Hmeun, suppléante.</p>	<p>- remplacement de Mme Paule Gargon, titulaire ; - désignation de Mme Henriette Wahuzué-Falelavaki en qualité de suppléante de M. Gaël Yanno ; - désignation de M. Philippe Blaise en qualité de suppléant du remplaçant de Mme Gargon.</p>	<p>- <i>la désignation sera opérée ultérieurement ;</i> - <i>la désignation sera opérée ultérieurement ;</i> - <i>la désignation sera opérée ultérieurement.</i></p>
<p>Collège de Dumbéa-Katiramona</p>		<p>- modification du nom du collègue, lire « Collège JeanFayard (Dumbéa-Katiramona) » au lieu de « Collège de Dumbéa-Katiramona ».</p>	
<p>Collège de Dumbéa sur Mer</p>	<p>M. Gil Brial, titulaire M. Gaël Yanno, suppléant M. Eugène Ukeiwé, titulaire Mme Paule Gargon, suppléante</p>	<p>- remplacement de Mme Paule Gargon, suppléante.</p>	<p>- <i>la désignation sera opérée ultérieurement.</i></p>

Collège de Plum	M. Léonard Sam, titulaire Mme Monique Jandot, suppléante Mme Rusmaeni Sanmohamat, titulaire Mme Paule Gargon, suppléante.	- remplacement de Mme Paule Gargon, suppléante.	- <i>la désignation sera opérée ultérieurement.</i>
Collège de Païta Sud	M. Jean Baptiste Marchand titulaire M. Silipeleto Muliakaaka suppléant	- remplacement de M. Silipeleto Muliakaaka, suppléant ; - modification du nom du collège , lire « Collège Louise Michel (Païta Sud) » au lieu de « Collège de Païta Sud ».	- M. Jean-Baptiste Marchand suppléant ; - Mme Monique Millet, titulaire (en remplacement de M. Jean-Baptiste Marchand).
Collège Gabriel Païta (Païta Nord)	M. Silipeleto Muliakaaka titulaire M. Jean Baptiste Marchand suppléant	- remplacement de M. Silipeleto Muliakaaka, titulaire.	- M. Jean-Baptiste Marchand, titulaire ; - Mme Monique Millet, suppléante (en remplacement de M. Jean-Baptiste Marchand).
Collège de Tuband	Mme Paule Gargon, titulaire Mme Sonia Backès, suppléante Mme Nicole Robineau, titulaire Mme Monique Millet, suppléant	- remplacement de Mme Paule Gargon, titulaire.	- <i>la désignation sera opérée ultérieurement.</i>
Collège de Thio		- modification du nom du collège , lire « Collège La Colline (Thio) » au lieu de « Collège de Thio ».	
Collège d'Auteuil		- modification du nom du collège , lire « Collège Edmée Varin (Dumbéa-Auteuil) » au lieu de « Collège d'Auteuil ».	

Collège de Boulari	<p>Mme Sutita Sio-Lagadec, titulaire M. Léonard Sam, suppléant</p> <p>Mme Rusmaeni Sanmohamat, titulaire Mme Paule Gargon, suppléante</p>	- remplacement de Mme Paule Gargon, suppléante.	- <i>la désignation sera opérée ultérieurement.</i>
Commission provinciale des aides scolaires (bourses des premier et second degrés)	<p>Mme Paule Gargon, titulaire Mme Rusmaeni Sanmohamat, titulaire Mme Prisca Holero, titulaire</p> <p>***</p> <p>Représentant du président de l'assemblée de la province Sud Mme Monique Millet</p>	- remplacement de Mme Paule Gargon, titulaire.	- Mme Isabelle Champmoreau, titulaire.
Commission consultative des bourses (études supérieures ou spécialisées)	<p>Mme Paule Gargon, titulaire Mme Sonia Backès, suppléante</p> <p>Mme Rusmaeni Sanmohamat, titulaire Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, suppléante</p> <p>Mme Prisca Holero, titulaire M. Aloisio Sako, suppléant</p> <p>M. Léonard Sam, titulaire Mme Marie-Françoise Hmeun, suppléante</p> <p>***</p> <p>Représentant du président de l'assemblée de la province Sud Mme Nina Julié</p>	<p>- remplacement de Mme Paule Gargon, titulaire ;</p> <p>- désignation d'un titulaire et d'un suppléant parmi le groupe MPC en vertu de l'article 40 de la délibération n° 11-2015/APS du 30 avril 2015.</p>	<p>- <i>la désignation sera opérée ultérieurement.</i></p> <p>- Mme Isabelle Champmoreau, titulaire ;</p> <p>- M. Gil Brial, suppléant.</p>

	<p>Président de la commission de l'enseignement Mme Monique Millet</p>		
<p>Comité de coordination et de suivi des écoles prioritaires de la province Sud (COMEP)</p>	<p>Mme Paule Gargon, titulaire M. Sylvain Pabouty, titulaire Mme Nina Julié, titulaire</p> <p>***</p> <p>Représentant du président de l'assemblée de la province Sud Mme Marie-Françoise Hmeun</p>	<p>- remplacement de Mme Paule Gargon, titulaire ;</p>	<p>- <i>la désignation sera opérée ultérieurement.</i></p>
<p>Jury d'examen des dossiers des candidats au prix d'excellence aux diplômes de l'enseignement supérieur</p>	<p>Mme Paule Gargon, titulaire Mme Rusmaeni Sanmohamat, titulaire Mme Marie-Pierre Goyetche, titulaire</p> <p>***</p> <p>Représentant du président de l'assemblée de la province Sud Mme Nina Julié</p>	<p>- remplacement de Mme Paule Gargon, titulaire.</p>	<p>- <i>la désignation sera opérée ultérieurement.</i></p>
<p>Bibliothèque Bernheim</p>	<p>Conseil d'administration :</p> <p>Mme Gyslène Dambreville, titulaire Mme Corine Voisin, suppléante</p> <p>M. Nicolas Kurtovitch, titulaire Mme Rusmaeni Sanmohamat, suppléante</p> <p>M. Léonard Sam, titulaire Mme Paule Gargon, suppléante</p>	<p>- remplacement de Mme Paule Gargon, suppléante ;</p>	<p>- Mme Monique Jandot, suppléante.</p>

Commission des sites et monuments historiques	<p>M. Léonard Sam, titulaire Mme Paule Gargon, titulaire Mme Pascale Doniguian, titulaire</p> <p>***</p> <p>Représentant du président de l'assemblée de la province Sud Mme Marie-Françoise Hmeun</p>	- remplacement de Mme Paule Gargon, titulaire.	- <i>la désignation sera opérée ultérieurement.</i>
Jury d'attribution de la bourse d'enseignement artistique	<p>Mme Paule Gargon, titulaire Mme Pascale Doniguian, titulaire Mme Marie-Pierre Goyetche, titulaire</p> <p>***</p> <p>Représentant du président de l'assemblée de la province Sud Mme Eliane Atiti</p> <p>Président de la commission de la culture M. Léonard Sam</p> <p>Président de la commission de l'enseignement Mme Monique Millet</p>	- remplacement de Mme Paule Gargon, titulaire.	- <i>la désignation sera opérée ultérieurement.</i>
Conseil intercommunal de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance (CISPD)	<p>M. Nicolas Metzdorf, titulaire Mme Sutita Sio-Lagadec, suppléante</p> <p>Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, titulaire Mme Rusmaeni Sanmohamat, suppléante</p>	- remplacement de M. Nicolas Metzdorf, titulaire.	- Mme Gyslène Dambreville, titulaire.

Conseil d'administration et à l'assemblée générale de la société publique locale « CARD » (centre aquatique régional de Dumbéa)	M. Dominique Molé titulaire ; M. Silipeleto Muliakaaka, suppléant	- remplacement de M. Silipeleto Muliakaaka, suppléant.	- Mme Monique Millet, suppléante.
---	---	---	--

2. Explications de votes

Ce projet de texte n'a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.

3. Résultat des votes

Le projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 30 votes pour).

Calédonie Ensemble : Mme Eliane Atiti, Mme Gyslène Dambreville, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, Mme Nicole Robineau, M. Léonard Sam, Mme Sutita Sio-Lagadec et Mme Corine Voisin.

Front Indépendantiste Progressiste : Mme Marie-Pierre Goyetche, M. Sylvain Pabouty, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

Le Rassemblement Les Républicains : Mme Pascale Doniguian, M. Yoann Lecourieux, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, M. Eugène Ukeiwé et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

Mouvement Populaire Calédonien : M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau et M. Gaël Yanno.

- **rapport n° 42793-2017/2-ACTS** : projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 07-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignation des membres des commissions intérieures de l'assemblée de la province Sud et la délibération modifiée n° 50-2015/APS du 18 décembre 2015 approuvant le principe d'une délégation de service public pour l'aménagement et l'exploitation d'un port de plaisance dans la baie de Nouré

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Par communiqué en date du 31 août 2017, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a indiqué que le congrès de la Nouvelle-Calédonie avait procédé à l'élection des membres du 15^{ème} gouvernement.

Mme Isabelle Champmoreau, membre du 14^{ème} gouvernement en sa qualité d'élue du groupe Union pour la Calédonie dans la France (UCF), redevient conseillère de la province Sud en qualité de membre du groupe Mouvement Populaire Calédonien (MPC), impliquant que Mme Paule Gargon, élue de l'UCF lors des élections provinciales de mai 2014, ne siège plus au sein de l'assemblée.

Par ailleurs, M. Nicolas Metzdorf, du groupe Calédonie ensemble (CE), est désormais membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Conformément à l'article 118 de la loi

organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 *relative à la Nouvelle-Calédonie*, M. Metzdorf cesse dès lors d'appartenir à l'assemblée de la province Sud.

D'autre part le 1^{er} décembre 2017, M. Silipeleto Muliakaaka a quitté le groupe Calédonie ensemble (CE) pour rejoindre le groupe Républicains Calédoniens (RC). Cela porte alors à 8 le nombre de membres au sein de l'assemblée de la province Sud pour le groupe RC, 16 pour le groupe CE, et 3 pour le groupe Mouvement Populaire Calédonien (MPC). Toutefois la répartition des sièges pour la composition des commissions intérieures reste inchangée. On compte donc :

- 4 sièges pour Calédonie ensemble (CE) ;
- 2 sièges pour Républicains Calédoniens (RC) ;
- 1 siège pour Le Rassemblement Les Républicains (LR) ;
- 1 siège pour le Front Indépendantiste Progressiste (FIP) ;

Il convient alors de tirer les conséquences de cette situation au sein de la délibération modifiée du 6 juin 2014 suscitée, en remplaçant Mme Gargon ainsi que MM. Metzdorf et Muliakaaka dans les commissions intérieures et commissions spéciales au sein desquelles ils siégeaient en qualité de conseillers de l'assemblée de la province Sud :

Commission	Composition complète	Modifications à opérer	Désignations opérées
Commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP)	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Marie-Françoise Hmeun ; - Mme Monique Jandot ; - M. Nicolas Metzdorf ; - M. Grégoire Bernut ; - M. Philippe Blaise ; - M. Yoann Lecourieux ; - Mme Ithupane Tiéoué ; - M. Gaël Yanno. 	<ul style="list-style-type: none"> - remplacement de M. Nicolas Metzdorf ; - remplacement de M. Gaël Yanno. 	<ul style="list-style-type: none"> - M. Philippe Dunoyer ; - Mme Isabelle Champmoreau.
Commission de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (HUAT)	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Monique Jandot ; - M. Silipeleto Muliakaaka ; - Mme Sutita Sio-Lagadec ; - Mme Paule Gargon ; - M. Alesio Saliga ; - M. Sylvain Pabouty ; - Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki ; - M. Eugène Ukeiwé. 	<ul style="list-style-type: none"> - remplacement de M. Silipeleto Muliakaaka ; - remplacement Mme Paule Gargon. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Eliane Atiti ; - <i>la désignation sera opérée ultérieurement.</i>
Commission du	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Gyslène Dambreville ; 		

développement rural (DR)	<ul style="list-style-type: none"> - M. Jean-Baptiste Marchand ; - M. Nicolas Metzdorf ; - Mme Corine Voisin ; - Mme Nicole Andréa-Song ; - M. Harold Martin ; - Mme Marie-Pierre Goyetche ; - Mme Rusmaeni Sanmohamat. 	- remplacement M. Nicolas Metzdorf.	- Mme Eliane Atiti.
Commission de la santé et de l'action sociale (SAS)	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Eliane Atiti ; - Mme Nicole Robineau ; - M. Léonard Sam ; - Mme Sutita Sio-Lagadec ; - Mme Paule Gargon ; - M. Alesio Saliga ; - Mme Prisca Holero ; - Mme Pascale Doniguian. 	- remplacement Mme Paule Gargon.	- <i>la désignation sera opérée ultérieurement.</i>
Commission de l'environnement (ENV)	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Eliane Atiti ; - Mme Nina Julié ; - M. Jean-Baptiste Marchand ; - M. Silipeleto Muliakaaka ; - Mme Nicole Andréa-Song ; - M. Alesio Saliga ; - Mme Prisca Holero ; - M. Eugène Ukeiwé. 	- remplacement M. Silipeleto Muliakaaka.	- Mme Sutita Sio-Lagadec.
Commission de la jeunesse, des sports et des loisirs (JSL)	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Nina Julié ; - M. Silipeleto Muliakaaka ; - Mme Sutita Sio-Lagadec ; - Mme Nicole Andréa-Song ; 	- remplacement M. Silipeleto Muliakaaka.	- Mme Marie-Françoise Hmeun.

	<ul style="list-style-type: none"> - M. Alesio Saliga ; - Mme Marie-Pierre Goyetche ; - Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki. - Mme Pascale Doniguian. 		
Commission de l'enseignement (ENS)	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Marie-Françoise Hmeun ; - Mme Nina Julié ; - Mme Monique Millet ; - M. Léonard Sam ; - Mme Paule Gargon ; - Mme Isabelle Lafleur ; - Mme Marie-Pierre Goyetche ; - Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki. 	<ul style="list-style-type: none"> - remplacement Mme Paule Gargon. 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>la désignation sera opérée ultérieurement.</i>
Commission de la culture	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Eliane Atiti ; - Mme Marie-Françoise Hmeun ; - M. Léonard Sam ; - Mme Paule Gargon ; - M. Alesio Saliga ; - Mme Prisca Holero ; - Mme Pascale Doniguian ; - Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki. 	<ul style="list-style-type: none"> - remplacement Mme Paule Gargon. 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>la désignation sera opérée ultérieurement.</i>
Commission de la condition féminine (CF)	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Eliane Atiti ; - Mme Gyslène Dambreville ; - Mme Monique Millet ; - Mme Nicole Robineau ; - Grégoire Bernut ; 	<ul style="list-style-type: none"> - remplacement Mme Paule Gargon. 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>la désignation sera opérée ultérieurement.</i>

	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Paule Gargon ; - Mme Prisca Holero ; - Mme Pascale Doniguian. 		
Commission de l'enseignement privé (ENS-P)	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Eliane Atiti ; - Mme Marie-Françoise Hmeun ; - Mme Monique Millet ; - M. Léonard Sam ; - Mme Paule Gargon ; - Mme Isabelle Lafleur ; - M. Aloisio Sako ; - Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki. 	<ul style="list-style-type: none"> - remplacement Mme Paule Gargon. 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>la désignation sera opérée ultérieurement.</i>
Commission chargée du suivi du plan provincial de développement durable (SPPDD)	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Nina Julié ; - M. Jean-Baptiste Marchand ; - M. Nicolas Metzdorf ; - Mme Corine Voisin ; - M. Philippe Blaise ; - Mme Paule Gargon ; - M. Alesio Saliga ; - M. Sylvain Pabouty ; - M. Thierry Santa. 	<ul style="list-style-type: none"> - remplacement M. Nicolas Metzdorf ; - remplacement Mme Paule Gargon. 	<ul style="list-style-type: none"> - M. Philippe Dunoyer ; - <i>la désignation sera opérée ultérieurement.</i>
Commission spéciale chargée de rendre un avis sur le choix du délégataire dans le cadre de la délégation de service public pour	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Sutita Sio-Lagadec, titulaire ; - Mme Eliane Attiti, suppléante ; - M. Jean-Baptiste Marchand, titulaire ; - Mme Nina Julié, suppléante ; 	<ul style="list-style-type: none"> - remplacement M. Silipeleto Muliakaaka, titulaire ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Gyslène Dambreville, titulaire ; - Mme Corine Voisin, suppléante (en remplacement de Mme Gyslène Dambreville) ;

<p>l'aménagement et l'exploitation d'un port de plaisance dans la baie de Nouré.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - M.Silipeleto Muliakaaka, titulaire ; - Mme Gyslène Dambreville, suppléante ; - M.Léonard Sam, titulaire ; - Mme Marie-Françoise Hmeun, suppléante ; - Mme Rusmaeni Sanmohamat, titulaire ; - Mme Isabelle Lafleur, suppléante ; - M. Alesio Saliga, titulaire ; - Mme Paule Gargon, suppléante ; - M. Rock Wamytan, titulaire ; - M. Alosio Sako, suppléant ; - M. Yoann Lecourieux, titulaire ; - M. Eugène Ukeiwé, suppléant. 	<ul style="list-style-type: none"> - remplacement Mme Paule Gargon, suppléante. 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>la désignation sera opérée ultérieurement.</i>
--	--	---	---

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

2. Explications de votes

Ce projet de texte n'a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.

3. Résultat des votes

Le projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 30 votes pour).

Calédonie Ensemble : Mme Eliane Atiti, Mme Gyslène Dambreville, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, Mme Nicole Robineau, M. Léonard Sam, Mme Sutita Sio-Lagadec et Mme Corine Voisin.

Front Indépendantiste Progressiste : Mme Marie-Pierre Goyetche, M. Sylvain Pabouty, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

Le Rassemblement Les Républicains : Mme Pascale Doniguan, M. Yoann Lecourieux, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, M. Eugène Ukeiwé et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

Mouvement Populaire Calédonien : M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau et M. Gaël Yanno.

Conformément à l'article 177-1 de la loi organique, un rapport sur les marchés publics ayant été attribués ou ayant fait l'objet d'avenants, depuis la précédente communication faite en séance plénière du vendredi 24 novembre 2017, a été communiqué aux élus.

Un rapport sur les agréments accordés depuis la précédente communication faite en séance plénière du vendredi 24 novembre 2017 a été communiqué aux élus, conformément aux dispositions de la délibération de l'assemblée n° 33-2016 du 16 septembre 2016 instaurant le dispositif de soutien à la politique publique agricole provinciale (DISPPAP).

Un rapport sur les aides accordées depuis la précédente communication faite en séance plénière du vendredi 24 novembre 2017 a été communiqué aux élus, conformément à l'article 17 de la délibération n° 37-2016/APS du 30 septembre 2016 *relative à la mise en place d'un plan d'urgence local de soutien à l'emploi*.

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de l'assemblée de province a levé la séance à 16 heures 35.

Conformément aux articles 53 et 54 de la délibération n° 01-1989/APS du 19 juillet 1989 *portant règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud*, le présent compte-rendu sommaire officiel sera, à l'issue de son approbation par le Bureau de l'assemblée de la province Sud, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et mis en ligne sur le site internet provincial (Juribase web).

Explication de vote

Projet de budget 2018.

*Assemblée de la Province Sud
Vendredi 29 décembre 2017*

Monsieur le Président,
Mes chers collègues,

Le projet de budget que nous avons examiné suit les orientations dont nous débattons lors de la séance du 24 novembre dernier. Ainsi l'évolution prévisionnelle de nos ressources s'infléchira de 4 milliards 600 millions en année pleine entre 2017 et 2018.

Depuis 2014, les recettes de la fiscalité de répartition ont chuté de 7 milliards 700 millions, fort heureusement compensée en partie par l'évolution de la fiscalité additionnelle de 3 milliards et demi. A ce sujet, il faut se féliciter du jugement tout récent du 15 décembre de la cour administrative d'appel de Paris, rejetant le recours formé par la province Nord contre la délibération du Congrès de 2015 relative au plafond des centimes additionnels sur la taxe sur les jeux, les spectacles et divertissements. Une décision contraire eut porté des effets absolument désastreux.

Pour préserver les équilibres de notre budget, satisfaire les obligations légales, maintenir des indicateurs financiers compatibles avec notre besoin d'emprunt, vous nous proposez un cadrage de rigueur qui porte sur une maîtrise des investissements, une diminution des subventions et une révision du périmètre des interventions.

Et c'est bien cette proposition de révision du périmètre des interventions qui permet de limiter les impacts de la contraction des ressources. Il s'agit de transférer une partie du financement des hôpitaux au titre de l'aide médicale au budget de la Nouvelle-Calédonie par l'augmentation des taxes affectées sur l'alcool. Cette proposition reçoit tout notre soutien puisqu'elle participe dans le même temps à la lutte contre la consommation abusive d'alcool et ses

effets néfastes sur la délinquance et sur la jeunesse. Elle sert également, de la même manière, l'équilibre des budgets des provinces Nord et Iles, et contribue au besoins des comptes sociaux de la Nouvelle-Calédonie.

Ce transfert de dépenses, estimé à un milliard et demi pour la province Sud, permet de limiter par ailleurs l'impact de la diminution des recettes à environ 500 millions sur le périmètre des autres interventions et subventions. A ce titre, il convient de noter l'attention particulière apportée pour ne pas perturber le fonctionnement de nos partenaires habituels pour la mise en œuvre des politiques publiques que nous portons, notamment dans le domaine de l'insertion, de la culture, de la jeunesse ou du tourisme. Cet effort doit être souligné, d'autant qu'il intervient par prudence dès ce vote primitif, sans parier sur les ajustements du budget supplémentaire. Ce sont les programmes provinciaux exercés en direct qui voient leurs moyens se contracter en priorité et sur lesquels les services provinciaux devront exercer la plus grande rigueur, en termes d'efficience.

De la même manière, le budget d'investissement est sauvegardé tout en restant compatible avec notre capacité d'autofinancement.

Pour toutes ces raisons, le groupe Calédonie Ensemble approuvera ce projet de budget 2018.

Je vous remercie de votre attention.

*Groupe Front Indépendantiste et Progressiste
Province Sud*

Explication de vote APS du 29 décembre 2017

Budget Primitif 2018

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs cher(e)s collègues,

On l'a annoncé ces derniers mois, l'élaboration du budget primitif 2018 est établie dans un contexte économique et financier difficile. Nous n'avons guère le choix, la période que l'on traverse actuellement nous oblige à prioriser nos interventions tout en ayant une gestion encore plus rigoureuse.

Pour autant, l'exécutif provincial tente de maintenir les inscriptions budgétaires lui donnant les capacités de financer ses compétences et autres interventions.

Le Groupe FIP note que les économies réalisées (présenté dans le rapport de commission), permet à la collectivité de maintenir le montant de l'enveloppe d'investissements directs, et ainsi satisfaire la commande publique et l'économie de son territoire.

D'une manière plus générale, il nous paraît important de continuer à mesurer avec attention les interventions de la collectivité en terme de résultats concrets et de retour sur investissement (DISPPAP, soutien aux projets économiques, Plan Sud...) afin d'être le plus efficace possible.

*Groupe Front Indépendantiste et Progressiste
Province Sud*

Mais aussi en ce contexte, de pouvoir mutualiser les moyens avec les autres collectivités (Gouvernement, Mairies, PN, PIL...) pour travailler sur des sujets transversaux. Nous l'avons dit en commission, et avons cité l'exemple de la gestion de l'eau. Car la maîtrise et la connaissance de la ressource est vitale pour les collectivités et les populations, particulièrement en ce moment, où nous sommes confrontés aux multiples incendies, çà et là dans le pays !

Enfin, nous dirons que 2018 nous promet beaucoup de travail, c'est pourquoi, Notre groupe annonce que c'est avec pragmatisme et en tout bon sens que nous votons en faveur de ce budget primitif, afin de préparer au mieux et dans les meilleures conditions l'échéance référendaire qui attend le pays.

Aloisio SAKO

Chef du Groupe FIP
Province Sud

Chers collègues,

Nous savions l'exercice de l'équilibre budgétaire difficile et préoccupant pour 2018, et nous sommes conscients qu'entre recettes réduites et atteinte des limites de gestion, le temps des choix s'est imposé.

Il fallait qu'au mieux nous les partagions.

Nous avons été vigilants aux recherches d'économie proposées, à la maîtrise des dépenses de l'institution et à la réduction forcée du budget d'intervention et de fonctionnement des services par exemple.

Nous restons attentifs à ce que les opérations sacrifiées et les baisses de subvention aux secteurs Economie, Emploi/Formation et Médico-social, n'aient pas de retentissement trop manifeste sur la population de notre collectivité.

Si beaucoup de secteurs méritent notre attention, il est celui de la politique d'habitat social, chère à l'exécutif de la Province et qui nous le pensons ne produit pas tous ses efforts.

Nous manifestons notre satisfaction quant à la politique de soutien aux communes et saluons l'effort consenti de maintien des dotations dans le domaine culturel pour assurer la pérennité des établissements publics.

À ce titre nous envoyons, malgré le contexte contraint, un signal fort aux artistes, aux professionnels du secteur et par extension à ce ciment du vivre ensemble qu'est la culture et que n'ont pu donner les Provinces Nord et Iles.

Nous voterons ce Budget avec une vigilance toute particulière dans son exécution, un souhait bien sûr d'amélioration des recettes fiscales de la collectivité qui certes dépendent de la NC, ceci au cours de cette année 2018 importante pour la Province et la Nouvelle Calédonie toute entière.

[Madame Pascale DONIGUIAN]